

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	14 octobre 2016			DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Armin Kapetanovic			Lié à :(obligatoire) ad 16.029
Titre : Amendement au projet de décret portant approbation de la réorganisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelois (Établissement hospitalier multisite cantonal)			
Contenu :			
<p>Article premier, alinéa 1</p> <p>¹En application de l'article 12, alinéa 1, lettre <i>b</i> LEHM, la réorganisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelois, Établissement hospitalier multisite cantonal, proposée par le Conseil d'État dans son rapport au Grand Conseil du XX juin 2016, est approuvée. Cette organisation spatiale, applicable au plus tôt en 2022, s'articule autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> – <u>de deux sites hospitaliers autonomes de soins aigus: un site secondaire situé dans les Montagnes neuchâteloises et un site principal situé sur le Littoral.</u> – <u>un site dédié au traitement et à la réadaptation, situé dans les Montagnes neuchâteloises.</u> 			
Motivation (facultatif) :			
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :			
Armin Kapetanovic			
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	